

Déversement d'origine inconnue (2017)

Lieu : Port de Québec, Québec (Québec)

Numéro de cas : 120-719-C1-1

Incident

Le 8 mars 2017, le bureau du directeur du port de Québec a avisé la Garde côtière canadienne (GCC) qu'un déversement d'hydrocarbures, provenant peut-être du vraquier *Maccoa*, était survenu dans la section 28 du port. Des hydrocarbures ont été découverts dans l'eau et sur la glace entre le quai et le navire; il y avait aussi des traces d'hydrocarbures sur le quai et des éclaboussures sur la coque du navire.

Transports Canada et la GCC ont estimé qu'environ 30 à 40 litres de mazout lourd ou d'huile usée avaient été déversés dans le port. Durant ce temps, deux inspecteurs de la sécurité maritime de Transports Canada ont prélevé des échantillons d'hydrocarbures dans l'eau et dans les réservoirs du *Maccoa*. Le propriétaire du navire a chargé un expert maritime local de se rendre sur les lieux.

La GCC a graduellement déployé cinq membres de son personnel qui ont surveillé les mesures de récupération des hydrocarbures prises par la Société d'intervention maritime de l'Est du Canada (SIMEC), laquelle a été engagée par l'Administration portuaire de Québec (APQ).

Le capitaine du *Maccoa* a nié que les hydrocarbures provenaient de son navire, qui a été détenu dans le port. L'Administration portuaire de Québec a obtenu une lettre d'engagement du club de protection et d'indemnisation du navire (*UK P&I Club*). Le personnel d'intervention environnementale de la GCC a commencé à apporter son soutien au port de Québec pour les opérations de récupération et de nettoyage des hydrocarbures. La SIMEC s'est chargée de ces opérations.

Le 9 mars 2017, la source de la pollution n'avait pas encore été déterminée. L'opération était en cours pour faire fondre la glace et récupérer les hydrocarbures à l'aide de matériel absorbant. Les travaux de nettoyage de la coque du navire ont eu lieu dans l'après-midi. Le navire voulait quitter le port, mais l'ordonnance de détention délivrée par le personnel d'intervention environnementale de la GCC a été maintenue jusqu'à l'achèvement des travaux de nettoyage. Selon une estimation faite par le personnel de la GCC sur place, environ 80 à 90 pour cent des polluants ont été récupérés.

Le 10 mars 2017, le navire a été autorisé à prendre la mer. Cependant, à 9 h 30, après le départ du navire, une irisation de couleur noire a été observée à l'embouchure de la rivière Saint-Charles, dans le port de Québec. L'équipe d'intervention environnementale de la GCC a été redéployée pour prélever des échantillons, préparer l'équipement et organiser une observation aérienne pour trouver la source des hydrocarbures. À la suite de l'enquête, aucune contamination n'a été observée. Il s'est avéré que la vaste irisation de couleur noire à l'embouchure de la rivière Saint-Charles a été causée par le reflet de la nouvelle glace sur l'eau.

Le personnel de la GCC a continué de surveiller la situation jusqu'à ce qu'il soit confirmé qu'il ne

s'agissait pas d'une irisation d'hydrocarbures.

Demande d'indemnisation

Le 12 février 2019, la GCC, au nom du ministère des Pêches et des Océans (MPO/GCC), a présenté à l'administrateur une demande d'indemnisation au montant de 11 139,48 \$, en vertu de l'article 103 de la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*, afin de recouper les frais qu'elle avait engagés.

Au 31 mars 2019, l'administrateur enquêtait toujours sur la demande d'indemnisation.

Situation

Le dossier demeure ouvert.